

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009 A 20H30**

L'an deux mil neuf, le vingt quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame CHARTIER Catherine, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARTIER Catherine, Mme ANDRE Brigitte, MM ESNAULT André, AUVRAY Daniel, Mme BENOIST Marie-France, MM BADUFLE Gilles, LAILLIER Philippe, LEBOEUF Michel, HAMELIN Maurice, DUPONT Christine, M.VOISIN Jean-Marie, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé(e)s :

Secrétaire : BOURDIN Julie

#### **I- : CREATION DE POSTE**

Suite au départ en retraite de la femme de ménage depuis le 01<sup>er</sup> novembre 2009, il est nécessaire de recruter une nouvelle personne.

VU les candidatures reçues le conseil décide de choisir une personne d'englesqueville la percée.

Le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est créé à compter du 01<sup>er</sup> décembre 2009 pour une durée mensuelle de 17h (soit 04h32 semaine).

Ce poste sera rémunéré sur l'IB 297.

Un contrat d'un mois sera fait dans un premier temps avec une période d'essai d'une semaine et si tout va bien l'agent sera nommé stagiaire au 01<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **II- CONVENTION ATESAT**

La convention ATESAT arrivant à échéance le 31/12/2009 le conseil municipal décide de renouveler cette convention.

Le conseil municipal AUTORISE Mme CHARTIER à signer la convention d'assistance des services de la Direction Départementale de l'Equipement du Calvados auprès de la commune pour les missions suivantes :

- Mission de Base
- Assistance à l'élaboration d'un diagnostic de sécurité routière
- Gestion du tableau de classement de la voirie

Et S'ENGAGE à inscrire annuellement au budget communal, la somme nécessaire au bon déroulement de cette assistance.

#### **II- NOM DE RUE**

Le Lotissement du Quartier du Montmain (Nexity) n'ayant pas encore de nom de rue, le conseil décide de nommer la rue passant dans ce lotissement « Rue Marin Onfroy ». Néanmoins (suite à la consultation des services de la poste) les lots 2 et 22 auront comme adresse « chemin de la campagne du Montmain » leurs sorties se faisant sur ce chemin.

### **III-SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE**

L'école Publique Primaire de Trévières sollicitant une aide financière pour le départ de 4 enfants de la commune en classe de neige, le conseil municipal décide d'attribuer 50 € par enfant.

Cette subvention sera versée directement à la coopérative scolaire qui déduira le montant de cette subvention au cout total que les parents auront à verser.

### **IV-RAPPORT ETUDE ANTENNE ORANGE**

Suite à la demande de Mme CHARTIER, un cabinet agréé a été missionné pour réaliser une étude afin de mesurer les ondes électromagnétiques de l'antenne ORANGE installée sur la commune.

Venant de recevoir ce rapport, Mme CHARTIER en fait lecture.

L'étude réalisée par le cabinet AEXPERTISE fait ressortir que « le champ électrique moyen total est 35.2 fois inférieur au niveau de référence le plus faible ». Cette étude a été réalisée sur 5 points différents de la commune.

Le rapport est consultable en mairie.

### **V-AFFAIRES DIVERSES**

- Un courrier sera fait aux locataires et ou propriétaires des deux maisons situées à côté du cimetière pour qu'ils ne se stationnent pas sur le domaine public communal devant le mur de celui ci. Le stationnement de ces véhicules gêne le passage.

- Suite à deux réclamations du personnel du SEROC (ramassage des Ordures Ménagères) il a été décidé d'interdire le stationnement au carrefour de la Rue du Val et de la Rue des Laquais.

- Suite à la demande de riverains, le panneau 30km/heure de la rue Quincangrogne a été avancé à l'entrée de cette rue.

Séance levée à 22h30